



**DEBAT D' ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022
SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE FIN 2021 ET
MARGES A L'HORIZON 2026**

**Commission des Finances du 3 novembre 2021
Conseil municipal du 16 novembre 2021**

Ville de Gif-sur-Yvette
&
Cabinet Michel Klopfer
4, rue Galilée
75116 Paris
Tél. : 01 43 06 08 10
Fax : 01 47 34 15 83
cescallier@cabinetmichelklopfer.fr

PRESENTATION

- ✓ **Extrait de l'article L.2312-1 du CGCT :** « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

- ✓ Document devant inclure diverses informations sur la gestion du personnel et sur l'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement des budgets municipaux.

→ Objet du présent document.

PRESENTATION

- ✓ **Document conjoint Ville de Gif – Cabinet Michel Klopfer, en 2 parties :**
 - **Partie 1** : Diagnostic financier de la Ville fin 2021 sur la base d'un compte administratif anticipé, prudemment estimé à 2-3 mois de la clôture.
 - **Partie 2** : Prospective financière à l'horizon de la fin du mandat en cours (2026).
- ✓ Exercice mené à partir des comptes bruts de la Ville auxquels sont apportés le cas échéant quelques retraitements :
 - Transfert en investissement des mouvements exceptionnels enregistrés en fonctionnement (cessions, ...).
 - Imputation directe des remboursements de dette effectués par la CPS sur les dépenses correspondantes.
 - Rattachement à leur exercice d'origine de recettes ou de dépenses décalées.
- ✓ Source des données comparatives : comptes de gestion mis en lignes par la DGFIP.
 - Strate de référence : 20 000 – 50 000 habitants.

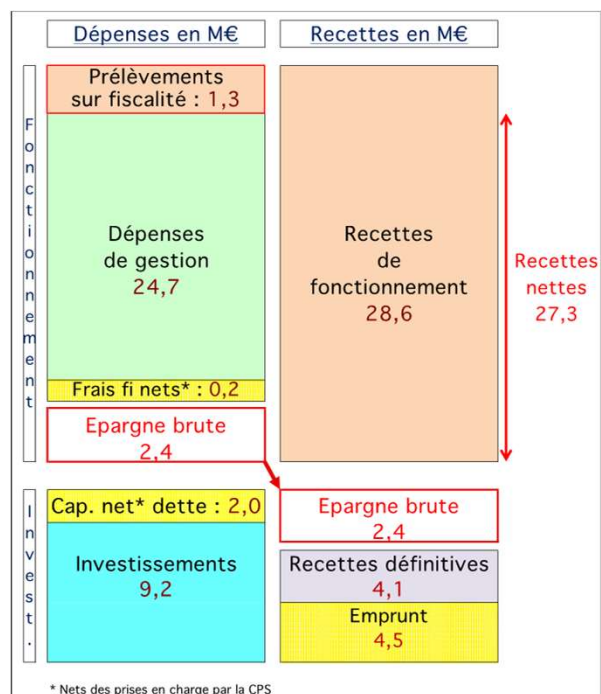
PARTIE 1
ETAT FINANCIER PREVISIONNEL DE LA VILLE A
L'ISSUE DE L'EXERCICE 2021

Ville de Gif-sur-Yvette / Cabinet Michel Klopfer

3

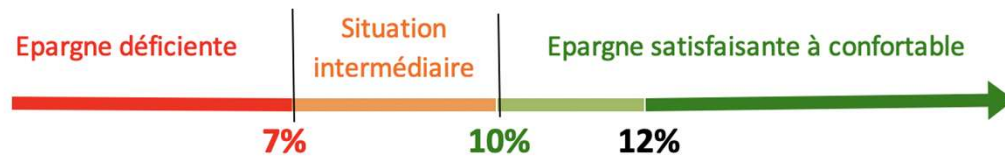
STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2021 - FLUX REELS DE L'EXERCICE

- ✓ **Dépenses totales = 36,2 M€ :**
 - **En fonctionnement : 26,2 M€**
→ dont 1,3 M€ de prélèvements sur recettes.
 - **En investissement : 11,2 M€.**
- ✓ **Solde des flux de fonctionnement = épargne brute = 2,4 M€.**
- ✓ **Service de la dette = 2,2 M€** nets des prises en charge CPS liés au transfert de la voirie.
 - Intérêts : 0,2 M€, capital : 2,0 M€.
- ✓ **Emprunt d'équilibre 2021 estimé à ce jour : entre 3 et 4,5 M€** selon le niveau définitif des investissements:
 - Soit un ré-endettement de 1 à 2,5 M€ cette année.



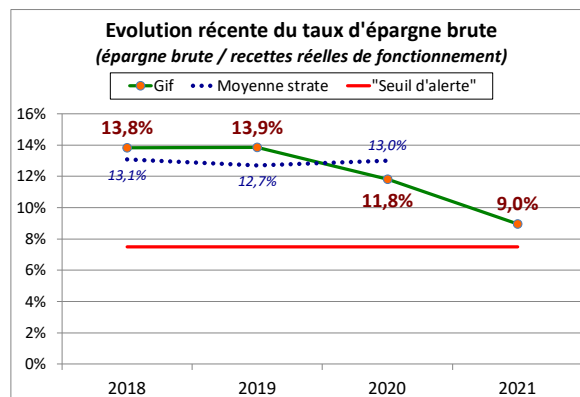
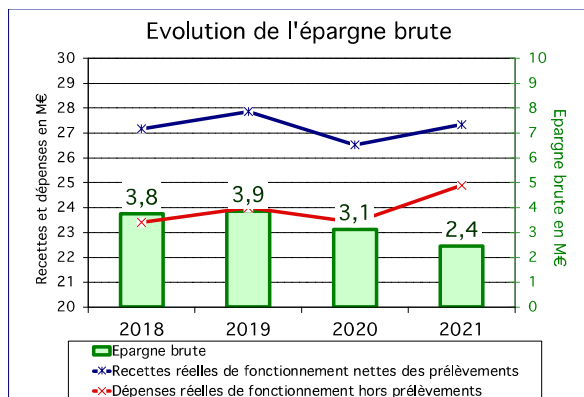
EPARGNE BRUTE ET TAUX D'EPARGNE BRUTE

- ✓ L'épargne brute, en tant qu'indicateur d'aisance de la section de fonctionnement et de capacité à investir, est **l'une des cibles majeures de la politique financière de la Ville**.
- ✓ Elle se dimensionne usuellement au regard des recettes nettes de fonctionnement → **ratio de « taux d'épargne brute »**.
- ✓ Lecture du ratio de taux d'épargne brute :



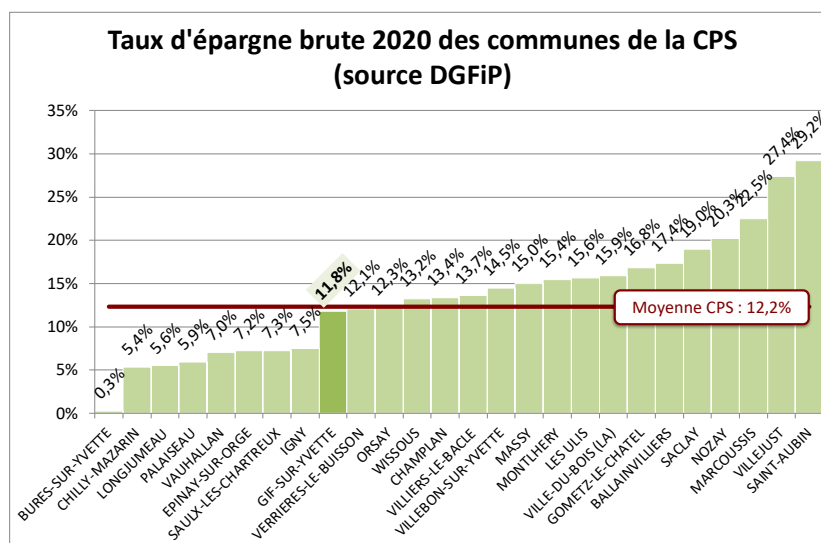
UNE EPARGNE BRUTE QUI PATIT EN 2020 et en 2021 DE LA CRISE SANITAIRE

- ✓ Au cours du mandat précédent, l'épargne brute avait globalement évolué dans un couloir de 3,5 à 4 M€.
 ■ Soit un taux d'épargne brute confortable de **14-15%**.
- ✓ La crise sanitaire est à l'origine d'un décrochement à **3,1 M€ en 2020**, mais le ratio reste satisfaisant, à **11,8%**.
- ✓ Un nouveau recul devrait avoir lieu en 2021 : l'épargne brute reviendrait à **2,4 M€**, pour un ratio de **9,0%**. Les ressorts en sont exposés ci-après.



UNE EPARGNE BRUTE QUI PATIT EN 2020 DE LA CRISE SANITAIRE

- ✓ En 2020, le taux d'épargne brute giffois tutoyait la moyenne des communes de la CPS.



UNE TENDANCE RECENTE DU FONCTIONNEMENT OPACIFIEE PAR LA CRISE SANITAIRE

- ✓ **2020** : pertes de recettes, notamment tarifaires + économies de charges liées à l'interruption de certains services.
→ Effet net sur l'épargne **négalif (-0,8 M€)**.
- ✓ **2021** : les charges retrouvent un cours quasi-normal, mais les recettes tarifaires ne rattrapant qu'une partie de leur retard.
→ Effet net sur l'épargne à nouveau négatif (-0,7 M€).

Variation des composantes de l'épargne de 2019 à 2021

Montants en M€	2019	2020	2021	Δ moyen/an
Recettes réelles de fonctionnement	27,9	26,5	27,3	-0,9%
Variation		-4,8%	3,0%	
Dépenses réelles de fonctionnement	24,0	23,4	24,9	1,8%
Variation		-2,5%	6,4%	

→ De 2019 à 2021, en enjambant 2020, les dépenses courantes auront évolué à un rythme voisin de l'inflation (+1,8%/an).

→ Mais les recettes courantes n'auront pas suivi (-0,9%/an), car elles n'ont pas encore retrouvé leur régime de croisière, mais aussi de par leur atonie structurelle régulièrement relevée.

L'INEGIBILITE AU FILET DE PROTECTION NATIONALE

- ✓ Au titre de 2020, et à nouveau de 2021, l'Etat a mis en place **un dispositif de compensation des pertes de recettes du bloc communal**.
 - Principe : octroi d'une dotation égale à la perte de recettes constatée en 2020 (et à nouveau en 2021) par comparaison à la moyenne 2017-2018-2019.
- ✓ **Mais ce dispositif cible les recettes fiscales (et les produits de stationnement)**. Or, à Gif, comme dans la majorité des communes, les moins-values émanent des produits de tarification des services.

Variation des recettes courantes entre 2019 et 2020

Montants en M€	2019	2020	Δ
Produits des services	4,59	3,24	-1,35
Produits fiscaux	17,48	17,53	0,04
Autres recettes de fonctionnement	5,78	5,76	-0,02

- ✓ **La Commune est donc restée à l'écart (et le restera en 2021)**.
 - Au sein de la CPS, seules Saint-Aubin (9 k€), Villebon (216 k€) et Wissous (21 k€) ont été éligibles à l'aide d'Etat au titre de 2020.

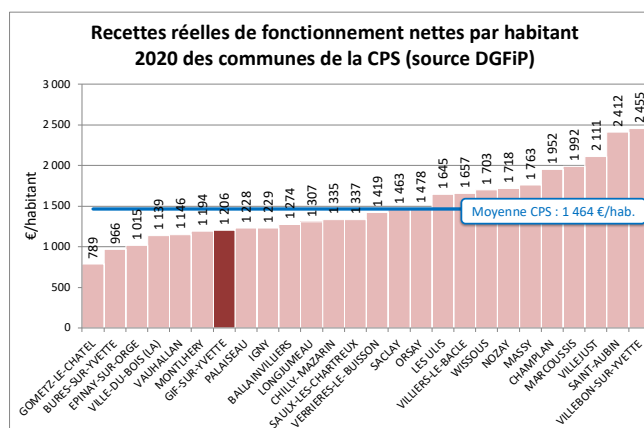
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : UN NIVEAU COMPARATIVEMENT BAS

✓ Recettes réelles de fonctionnement nettes* :

- **27,3 M€** attendues en 2021, soit **1 248 €/habitant**.
- **26,5 M€** en 2020, soit **1 206 €/habitant** à comparer à une moyenne strate de **1 447 € (-17%)**.

* Nettes des prélèvements sur recettes et des récupérations d'intérêts CPS directement imputées sur les frais financiers.

✓ Recettes par habitant également parmi les plus faibles de la CPS.



Ville de Gif-sur-Yvette / Cabinet Michel Klopfer

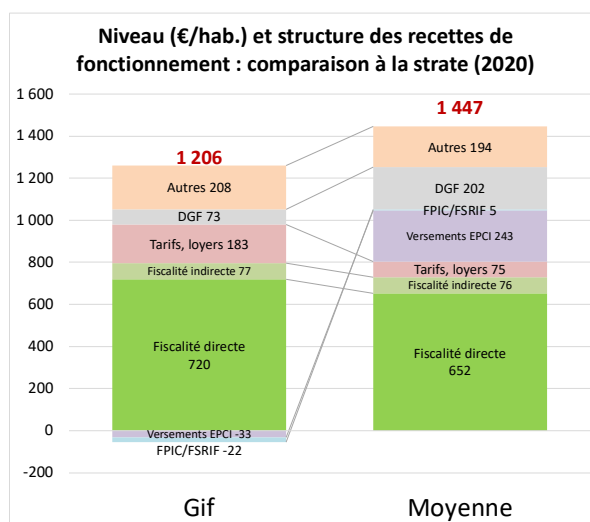
10

LES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT : NIVEAU ET STRUCTURE

- ✓ 2 sources principales d'écart négatif à la moyenne.

→ l'**attribution de compensation (AC)**, solde **figé** des transferts de dépenses et de recettes avec la CPS (cf. p. suivante).

- Gif est l'une des rares communes de la CPS en situation d'« **AC négative** ».
- L'explication réside dans la **faiblesse de la fiscalité économique transférée à l'origine (2003)**.



→ les **dotations d'Etat**, défavorables aux villes du profil de Gif (forte croissance de population depuis 50 ans + richesse de la population).

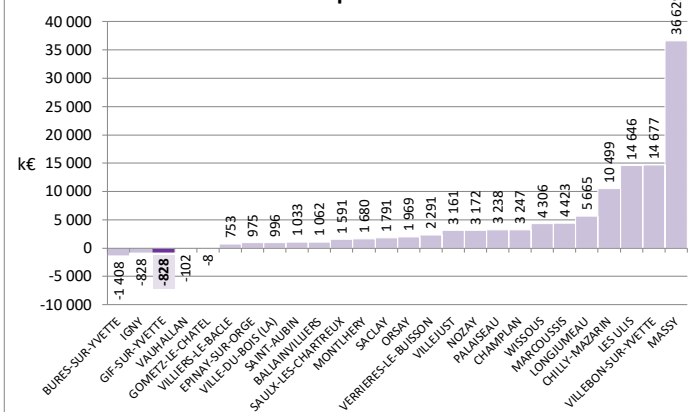
- ✓ Les produits de fiscalité directe et de tarifications, plus élevés qu'ailleurs, ne compensent pas l'écart.

LES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT : NIVEAU ET STRUCTURE – FOCUS SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation en 2020/2021

Gains Ville	Pertes Ville
Récupération de recettes 0,18 M€	
Charges nettes transférées avant 2015 : 0,13 M€	
Bibliothèque transférée 2015 0,20 M€	
Investissement voirie transféré en 2015 0,49 M€	
Fonctionnement voirie transfert 2016 1,37 M€	
Investissement voirie transféré en 2017 0,32 M€	
Parc auto (2018) : 0,04 M€	
Eaux pluviales (2020) : 0,08 M€	
	Tranfert de la taxe professionnelle (2003) 1,95 M€
	Attribution de compensation versée par la Ville -0,83 M€

Attributions de compensation CPS en 2020



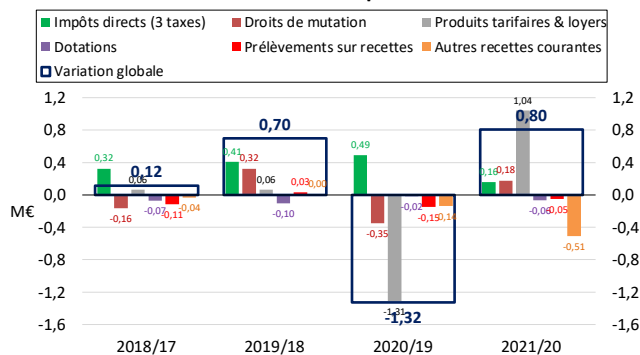
DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES PEU EVOLUTIVES

- ✓ Les recettes courantes gagnent en moyenne **≈ 1%/an à Gif**.
 - Les fluctuations proviennent essentiellement des droits de mutation (cf. infra).
- ✓ La crise sanitaire a engendré **une chute de 4,8% en 2020 (-1,3 M€)**, dont :
 - Tarifications : -1,3 M€.
 - Droits de mutation : -0,3 M€.
- ✓ **Une rebond survient en 2021, mais il n'est que partiel (+0,8 M€)**
→ les recettes retrouveront cette année leur niveau de 2018.
- ✓ Les impôts directs (ex-TH, TFB), peu dépendants de la conjoncture et de recouvrement garanti par l'Etat progressent, quant à eux, de 0,2 à 0,5 M€/an.

Variation des recettes réelles de fonctionnement nettes

Chiffres en M€	2018	2019	2020	2021
Montant CA en M€	27,2	27,9	26,5	27,3
Variation faciale en %	+0,4%	+2,6%	-4,8%	+3,0%
Changements de périmètre en M€ (flux)	-0,04	0,08		
Variation corrigée à périmètre constant en M€	+0,15	+0,61	-1,32	+0,80
Variation corrigée à périmètre constant	+0,6%	+2,3%	-4,8%	+3,0%

Principales sources de variation des recettes de fonctionnement depuis 4 ans



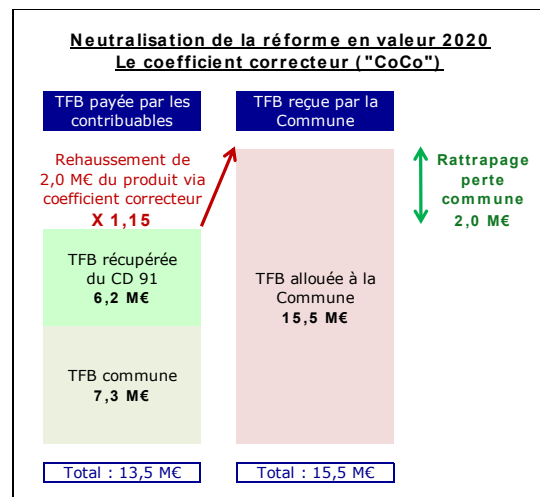
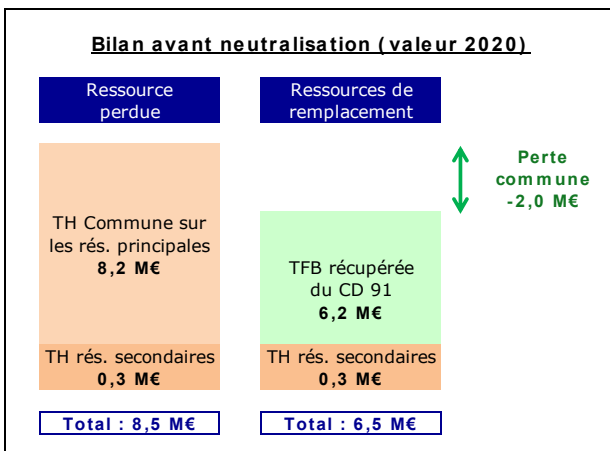
FISCALITE DIRECTE : UNE ANNEE 2021 MARQUEE PAR LA FIN, NEUTRE A L'INSTANT T, DE LA TH SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES

- ✓ 80% des Français (40% des Giffois) ne payaient plus la TH en 2020 (sous condition de revenu). **Mais l'Etat se substituait à eux en toute neutralité pour les collectivités** (hors les éventuels relèvements de taux votés depuis 2017).
- ✓ Les 20% de Français restants (60% à Gif) verront leur TH effacée par 1/3 entre 2021 et 2023.
- ✓ Pour les collectivités, la ressource disparaît intégralement en 2021 → **Les communes récupèrent la taxe foncière que le Département levait sur leur sol, affublée d'un « coefficient correcteur » en vue de s'ajuster précisément à la perte en valeur 2020.**
- ✓ **La TH sur les résidences secondaires (THRS) subsiste.**
 - Son taux, égal à celui de l'ancienne TH, pourra être modulé à compter de 2023.
 - **0,3 M€ à Gif.**

FISCALITE DIRECTE : UNE ANNEE 2021 MARQUEE PAR LA FIN, NEUTRE A L'INSTANT T, DE LA TH SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES

- ✓ **6,2 M€₂₀₂₀** de TFB départementale sont récupérés.
- ✓ **Il manque 2,0 M€₂₀₂₀** pour équilibrer la perte de TH sur les résidences principales (8,2 M€₂₀₂₀).

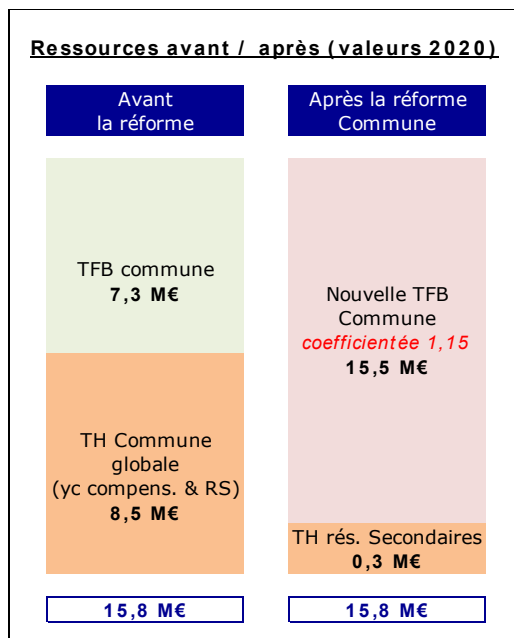
- ✓ Pour neutraliser la perte, **un coefficient multiplicateur (CoCo) d' 1,15** est appliqué à la TFB globale de la commune.
- ✓ Ce CoCo est **pérenne**.



Ville de Gif-sur-Yvette / Cabinet Michel Klopfer

15

FISCALITE DIRECTE : UNE ANNEE 2021 MARQUEE PAR LA FIN, NEUTRE A L'INSTANT T, DE LA TH SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES



✓ Réforme neutre en valeur 2020.

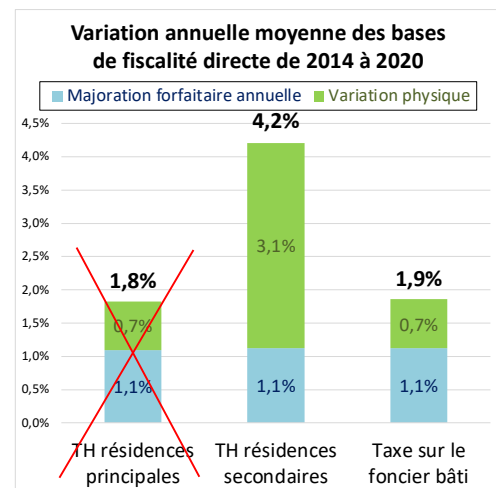
✓ Au-delà, **la dynamique de la TFB ne sera pas celle de l'ex- TH :**

- Les entreprises payant la TFB au contraire de la TH, le produit fiscal devient **plus sensible au développement économique à Gif.**
- **Les propriétaires de logements sociaux et intermédiaires bénéficient d'exonérations de longue durée de la TFB (15 à 25 ans)**, quand la TH était payée (ou prise en charge par l'Etat) dès occupation.
 - Ces exonérations législatives sont très mal compensées aux collectivités qui perdent du produit.
 - Le Gouvernement a annoncé un amendement au PLFI 2022 visant à ce que l'Etat compense mieux les exonérations des logements nouveaux (pas de rétroactivité).

BASES DE FISCALITE DIRECTE : UNE CROISSANCE REGULIERE HISTORIQUEMENT HOMOGENE ENTRE TH ET TFB

✓ Les bases de fiscalité directe évoluent de manière assez régulière – **environ +2%/an** - sous l'impulsion :

- de la **majoration nationale annuelle**, que la loi adosse à l'inflation n-1 (+2,2% en 2019, 1,2% en 2020, 0,2% en 2021),
- de la « **variation physique** » (constructions, reclassements de logements), d'impact moyen compris entre **0,5% et 1%/an**.
→ Hormis sur la marginale TH des résidences secondaires (+3%/an).



✓ En 2021, selon la notification provisoire, les bases de TFB augmenteraient peu : **+0,5%**, totalisant 0,2% de majoration forfaitaire et 0,3% de variation physique.

- Après retraitement de la division par 2 des bases industrielles votée en LFI 2021, compensée par ailleurs (58 k€).
- Les bases définitives sont couramment supérieures à la notification de début d'année, mais il convient de rester prudent à ce stade.

UN TAUX DE TAXE FONCIERE COMPARATIVEMENT MODERE

- ✓ **Les taux de fiscalité directe de la Ville n'ont pas varié depuis 2009** (quand la moyenne du bloc communal évoluait de son côté de +9%).
- ✓ Les 4 à 5 points d'écart à la moyenne en 2020 se trouvent légèrement majorés à la faveur de l'agrégation en 2021 du taux départemental, lequel était lui-même inférieur d' 1 point à la moyenne.

Comparaison du taux consolidé giffois de TFB à la moyenne nationale toutes strates

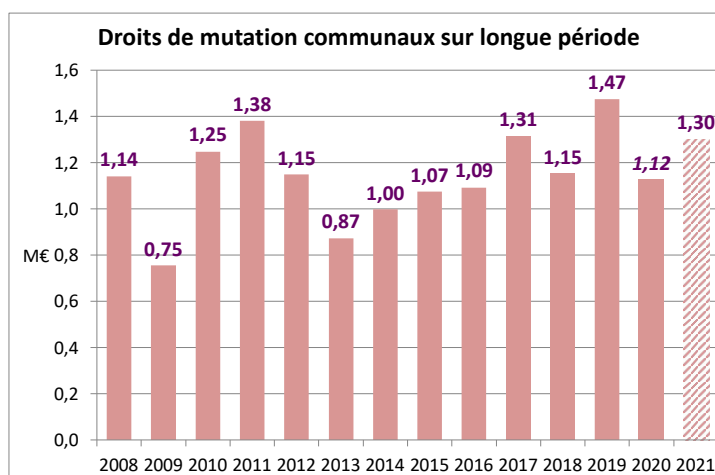
	Gif	Moyenne nationale catégorie
Taux 2021	35,35%	40,91%
<i>dont taux communal historique</i>	<i>18,98%</i>	<i>23,46%</i>
<i>dont taux ex-CD 91</i>	<i>16,37%</i>	<i>17,45%</i>
Taux CPS	0,42%	1,40%
Taux global TFB (hors TSE)	35,77%	42,31%

- ✓ **NB :** La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) que le SIOM lève sur le territoire de Gif sur une assiette identique à la TFB, affiche elle-même un taux modéré : 5,59% pour une moyenne nationale de 9%.

FISCALITE INDIRECTE : DES DROITS DE MUTATION ELEVES, MAIS PAR ESSENCE VOLATILS

- ✓ Les 2 principales taxes indirectes sont : la taxe sur l'électricité, très stable (0,5 M€/an), et les droits de mutation, quant à eux très volatils.
 - Droits de mutation = taxation des transactions immobilières de biens de plus de 5 ans au taux non modulable de 1,2% (4,5% reviennent par ailleurs au Département).

- ✓ Les droits de mutation avaient touché un point haut en 2019, à 1,47 M€. Comme partout en Ile-de-France (au contraire de la province), ils ont reflué en 2020, à 1,12 M€.
 - Un rebond survient en 2021, où le produit avoisinera **1,30 M€**.



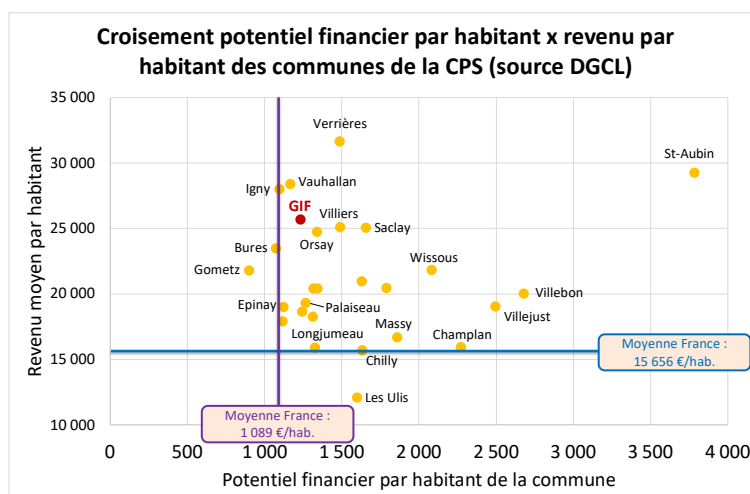
DOTATIONS D'ETAT : UNE EROSION CONTINUE

✓ Au regard des principaux indicateurs de péréquation adoptés par la loi, Gif est une commune « favorisée ».

✓ C'est là d'abord le fait de la richesse des habitants, l'indicateur de ressources de la Commune – **le potentiel financier par habitant** – s'avérant pour sa part proche de la moyenne.

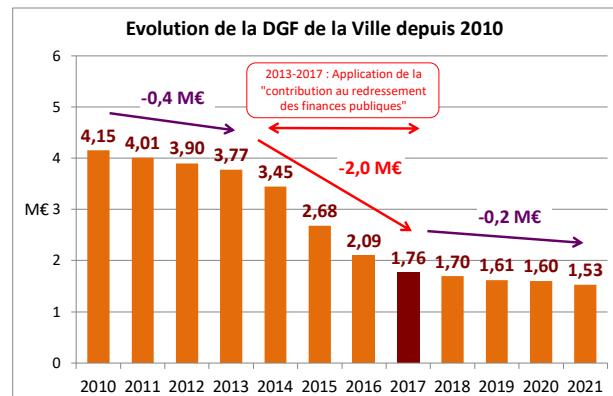
✓ Ainsi s'expliquent que :

- La Ville soit inéligible aux concours de solidarité intégrés aux dotations d'Etat : dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation, ...
- Sa dotation globale de fonctionnement soit « écrêtée » de 50 à 100 k€/an (cumulatifs) en vue précisément d'abonder ces concours de solidarité, effet qui supplante les +105 €/habitant supplémentaire.



DOTATIONS D'ETAT : UNE EROSION QUI SE POURSUIT

- ✓ Aussi la DGF a-t-elle continué de se replier même après 2017, quand l'Etat cessa d'incrémenter ses ponctions (période 2014-2017).
 - Depuis 2018, la masse globale de DGF allouée aux communes est stable. Mais, de par les arbitrages internes à l'enveloppe, certaines progressent, donc d'autres baissent
- ✓ En 2021, le repli atteint **-70 k€**, combinaison de :
 - **-8 k€** d'effet population (-76 habitants en 2021 après les +421 de 2020).
 - Rappel : Les données de population INSEE, afférentes à l'année N-3, ont la particularité d'être très volatiles en ce qu'elles sont établies par sondages et recoupements.
 - **-62 k€** d'effet « écrêtement ».



AUTRES (PRINCIPALES) RECETTES

- ✓ **Les produits de tarification**, après avoir perdu 1,3 M€ en 2020, devraient regagner 0,9 M€ en 2021.

- Gif est particulièrement sensible aux fluctuations de ce poste, qui pèse ≈ 15% des recettes en année normale contre 6% dans les communes de la strate.

Produits de tarification des services

Chiffres en M€	2018	2019	2020	2021	Δ21/20
Education - jeunesse	2,40	2,39	1,62	2,20	36,0%
Quotient familial CCAS et social	0,61	0,65	0,53	0,60	13,0%
Crèches	0,85	0,81	0,59	0,79	33,3%
Sport	0,18	0,15	0,11	0,08	-33,0%
Culture	0,13	0,13	0,07	0,11	57,7%
Cimetières	0,05	0,03	0,03	0,04	18,8%
Occupation domaine communal	0,26	0,26	0,25	0,27	9,1%
Stationnement	0,08	0,11	0,04	0,09	102%
Total	4,57	4,53	3,24	4,17	
Evolution	+2,6%	-0,9%	-28,4%	+29%	

- ✓ **Les subventions perçues** ont bondi de 170 k€ en 2020 du fait de majorations de la CAF, mais au prix d'un contrecoup en 2021 (-0,6 M€).

Subventions & participations reçues

Montants en M€	2018	2019	2020	2021
Collèges, équipements sportifs	0,04	0,04	0,03	0,04
Autres CD91	0,02	0,03	0,02	0,02
Sous-total Département	0,06	0,07	0,06	0,06
Centre de loisirs et Jeunesse	0,23	0,21	0,22	0,20
Crèches et haltes-garderies	1,10	1,14	1,34	0,79
Contrat Enfance Jeunesse	0,62	0,58	0,56	0,57
Sous-total CAF	1,95	1,93	2,13	1,56
Espaces verts ABI	0,09	0,09	0,09	0,09
CNRS	0,10	0,10	0,11	0,11
IdF Mobilités	0,02	0,13	0,11	0,21
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total autres	0,21	0,32	0,30	0,41
TOTAL	2,22	2,32	2,49	2,02
Evolution	-1%		7,6%	-18,9%

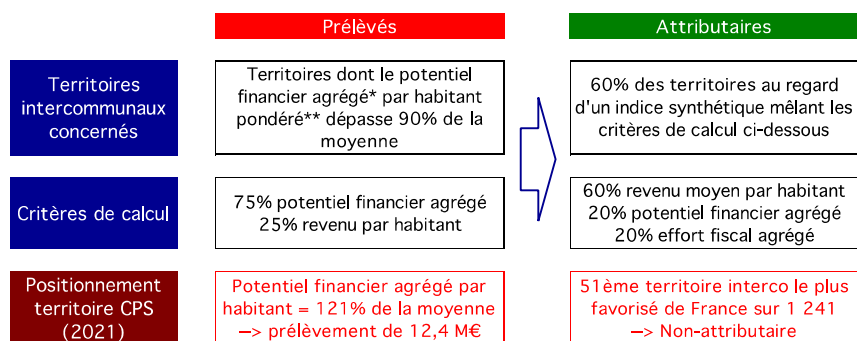
- ✓ **Dotation de solidarité CPS :**

- Depuis 2017, la CPS reverse à ses membres une part de l'accroissement de ses impôts (TH et économiques).
- 83 k€ seront perçus en 2021 contre 103 k€ en 2020.
- Ce concours est refondu dans le nouveau Pacte (cf. prospective).

UN PRELEVEMENT AU TITRE DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (« FPIC ») QUI S'AMPLIFIE

- ✓ Les prélèvements et reversements de « FPIC » sont calculés à la maille des territoires intercommunaux (consolidation des paramètres communes + EPCI), puis répartis entre les différentes parties selon des règles de droit commun amendables localement.
- ✓ Le territoire intercommunal CPS, vu ses caractéristiques, est fortement contributeur (≈ 12 M€/an, soit 1,2% des 1 Md € nationaux) et non-receveur.

Fonctionnement du FPIC : données 2021

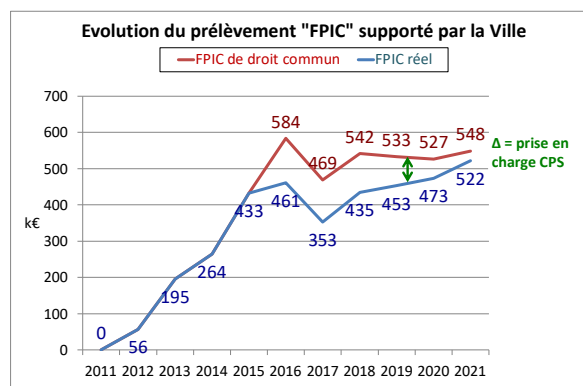


* Potentiel financier agrégé = somme des potentiels financiers de l'EPCI et des communes membres

** 1 habitant = 1 si territoire < 7 500 hab., = 2 si territoire > 500 000 hab., formule logarithmique entre les 2 bornes

UN PRELEVEMENT AU TITRE DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (« FPIC ») QUI S'AMPLIFIE

- ✓ En vertu des règles de droit commun, Gif hérite d'une part du FPIC du territoire intercommunal égale à 548 k€ en 2021.
- ✓ Pour la dernière fois, la Ville profite de la prise en charge par la CPS d'une partie de sa contribution (le sursaut occasionné par la fusion entre l'ex-CAPS et la « riche » ex-CAEE avait conduit à accorder cette faveur dégressive aux membres de la première).
 - Après bonification dégressive de 26 k€, Gif est prélevée de **522 k€ cette année (+49 k€)**.
- ✓ Du fait d'un indicateur de ressources – le potentiel financier par habitant - inférieur à la moyenne de la région (1 234 € vs 1 545 €), Gif ne cotise pas au fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF).
 - Cotisants au sein de la CPS : Champlan, Chilly, Marcoussis, Massy, Nozay, Saclay, St-Aubin, Villebon, Villejust et Wissous.



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMPARATIVEMENT MODEREES

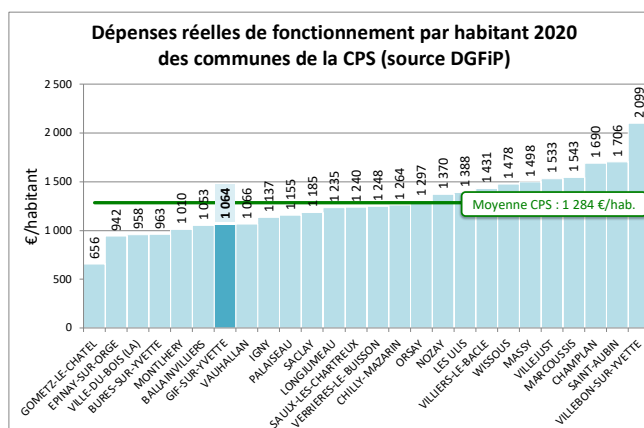
✓ Dépenses réelles de fonctionnement nettes* :

- **24,9 M€** attendues en 2021, soit **1 248 €/habitant**.
- **23,4 M€** en 2020, soit **1 064 €/habitant**, à comparer à une moyenne strate de **1 271 €** ($\Delta = -16\%$).

* Nettes des prélèvements sur recettes et des récupérations d'intérêts CPS directement imputées sur les frais financiers.

- ### ✓ Le constat émis en recettes se retrouve en dépenses : **Gif présente un ratio par habitant également parmi les plus bas de la CPS.**

NB : La comparaison a un sens accru au sein de l'EPCI dès lors que les communes y ont transféré des compétences comparables (même si la CPS a une vision souple de la notion d'intérêt communautaire, par exemple en matière de voirie).

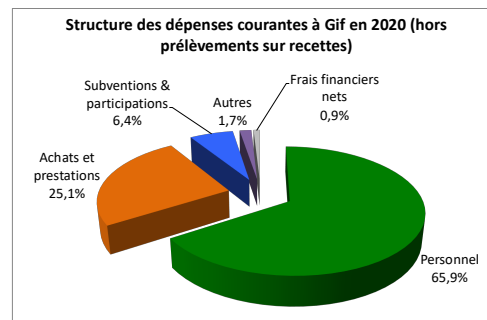
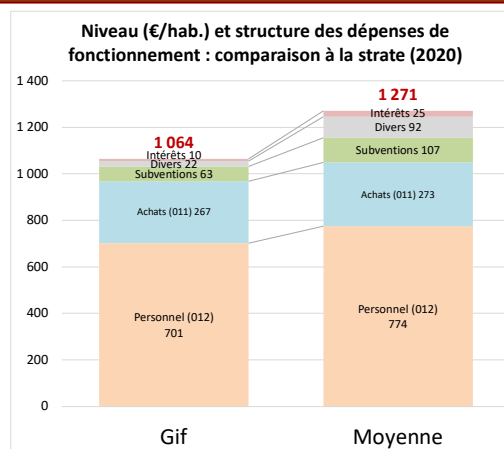


Ville de Gif-sur-Yvette / Cabinet Michel Klopfer

25

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT OU PREDOMINE LE PERSONNEL

- ✓ Les dépenses de personnel pèsent plus en proportion de l'ensemble qu'ailleurs (66% vs 61%), mais nettement moins rapportées à l'habitant (701 € vs 774 €).
- ✓ En tout état de cause, il ne faut pas sur-interpréter les ratios de personnel, en ce qu'ils dépendent étroitement des modes de gestion retenus (effets de vases communicants avec les achats de prestations et/ou les subventions) ainsi que de la nature des compétences transférées à l'EPCI.
- ✓ Mais un enseignement doit être tiré de leur prépondérance : la maîtrise des dépenses de fonctionnement passe nécessairement par celle de la masse salariale.



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS L'INFLUENCE DU POSTE PERSONNEL

- ✓ Les dépenses de fonctionnement avaient été **strictement contenues au cours du précédent mandat** : **+0,5%/an moyens** après neutralisation des variations de périmètre (transferts CPS, ...), permettant de stabiliser l'épargne brute dans un contexte de chute des dotations d'Etat.
- ✓ 2020 est une année particulière (recul de 2,5%). Aussi, comme indiqué plus haut, mieux vaut comparer 2021 à 2019. Entre ces deux exercices, la variation moyenne a été de **+1,8%/an**, ainsi répartie :

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2019 à 2021

Montants en M€	2019	Δ 20/19	2020	Δ 21/20	2021	Δ 21/19
Personnel	15,21	1,4%	15,42	3,8%	16,00	+2,6%
Achats courants	6,61	-11,0%	5,88	14,9%	6,76	+1,1%
Subventions	1,58	-4,0%	1,52	4,7%	1,59	+0,3%
Autres charges d'exploitation	0,35	5,7%	0,37	-7,7%	0,34	-1,2%
Frais financiers	0,25	-15,3%	0,21	-3,6%	0,20	-9,7%
Total	23,99	-2,5%	23,40	6,4%	24,89	+1,8%

DES DEPENSES DE PERSONNEL TIREES PAR L'ECOLE DU MOULON

- ✓ Les achats courants (+1,1%/an), les subventions (-1,1%/an) et les frais financiers (-9,7%/an) ont été contenus entre 2019 et 2021.
- ✓ C'est **le personnel (+2,6%/an)** qui explique la plus grande part de la croissance du fonctionnement (0,79 M€ sur 0,90 M€), **en lien avec l'ouverture progressive de l'école du Moulon.**
- ✓ Hors cet effet école du Moulon, les dépenses de personnel ont crû de 1,7%/an en moyenne, un rattrapage intervenant là encore en 2021 (vacataires).

Evolution des dépenses de personnel de 2019 à 2021

Montants en M€	2019	Δ 20/19	2020	Δ 21/20	2021	Δ 21/19
Personnel global	15,21	1,4%	15,42	3,8%	16,00	+2,6%
dont Ecole du Moulon	0,04		0,21		0,32	
Agents de restauration	0,01		0,07		0,10	
Animateurs	0,01		0,09		0,13	
ATSEM	0,01		0,05		0,08	
dont hors Ecole du Moulon	15,17	0,2%	15,21	3,1%	15,68	+1,7%

LE PROFIL EN V DES ACHATS ET DES SUBVENTIONS VERSEES

- ✓ La plupart des postes d'achats, hors les prestations d'entretien et d'hygiène, ont connu un creux en 2020, qui sera gommé en 2021 (hors enfance / jeunesse et petite enfance, où la sous-activité a perduré au 1^{er} semestre).

- A noter : la croissance du poste restauration scolaire : +6,7%/an entre 2019 et 2021.

Evolution des achats (chap. 011) de 2019 à 2021

Montants en k€	2019	2020	2021	Δ 21/19
Bâtiments	495	548	523	2,7%
Voie-Espaces verts	706	647	730	1,7%
Energie et fluides	929	863	950	1,1%
Restauration scolaire	967	776	1 100	6,7%
Entretien & hygiène	176	340	340	38,9%
Enfance jeunesse	268	170	220	-9,4%
Petite enfance	218	169	200	-4,3%
RH, assurances, juridique, finances	608	534	548	-5,0%
Télécoms, informatique	310	420	360	7,8%
Autres	1 930	1 418	1 786	-3,8%
Total chapitre 011	6 608	5 883	6 757	1,1%
Evolution annuelle		-11,0%	+14,9%	

- ✓ Les subventions affichent elles aussi un profil en V sous l'influence du concours au CCAS.

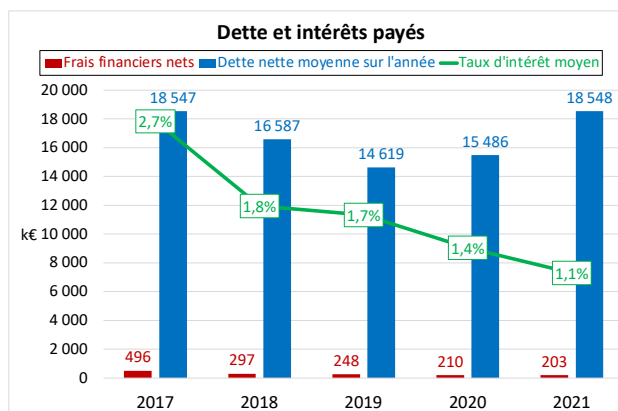
- A noter : l'émergence en 2020 de la subvention au délégataire de la crèche du Moulon (39 k€ en 2021).

Evolution des subventions versées

Montants en k€	2019	2020	2021	Δ 21/19
CCAS	604	530	604	0,0%
MJC Cyrano + Fonjep	226	226	226	0,0%
OC Gif	154	148	144	-3,4%
Club Chevry	101	103	105	1,6%
Ecole d'Art et de Musique du Plateau	50	50	50	0,0%
Cinéma "Les Vrais Instants de l'Image"	30	30	30	0,0%
PNR de Chevreuse	58	62	65	5,8%
Navettes gratuites Gif-CPS	87	99	76	-6,8%
Crèche du Moulon (DSP)		11	39	
Autres subventions	269	257	250	-3,6%
Total	1 580	1 517	1 588	+0,3%
Evolution annuelle		-4,0%	+4,7%	

DES FRAIS FINANCIERS DECORRELES DE LA DETTE

- ✓ **Les intérêts payés par la Ville baissent continûment** depuis 2014 (783 k€ cette année-là, 203 k€ en 2021) alors même que la Ville a amorcé en 2020 un cycle de réendettement en lien avec les investissements réalisés (cf. infra).
- ✓ L'explication réside dans l'amenuisement des taux de marché et dans la mise en concurrence systématique des emprunts (non soumis au code de la commande publique, rappelons-le).
- ✓ En résumé, l'effet prix (baisse du taux d'intérêt moyen de la dette) l'a emporté sur l'effet volume (hausse de l'encours de dette en 2020-2021).
 - **Taux d'intérêt moyen de 1,1% en 2021.**



COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2020

✓ Effectif au 31/12/2020 :

- **380 agents permanents.**
 - dont 263 titulaires et 117 contractuels.
 - **+10 agents** par rapport au 31/12/2019, **la majeure part affectée aux nouveaux équipements du Moulon.**
- **118 non-permanents.**
 - Parmi eux : aucun contrat aidé, aucun saisonnier ou occasionnel.

✓ Répartition par sexes :

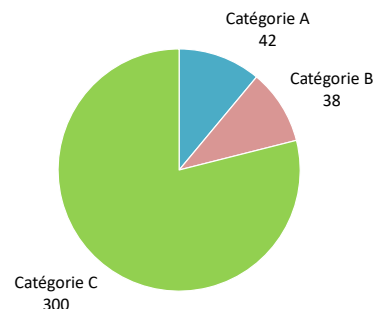
- Femmes : 70%
- Hommes : 30%.

✓ Age moyen = 47 ans.

✓ Répartition par catégories :

- Les agents de catégorie C, comme dans la plupart des communes sont de loin majoritaires, à 79% du total.

Répartition de l'effectif permanent par catégories



COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2020

✓ Répartition par filières au 31/12 :

- Les filières technique, administrative, médico-sociale et animation sont les plus représentées.

Répartition par filières

	Titulaires	Contractuels	Tous
Administrative	25%	15%	12%
Technique	42%	39%	41%
Culturelle	0%		0%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	17%	20%	18%
Police	3%		2%
Animation	11%	26%	16%

✓ Flux de départs et d'arrivées en 2020 :

- **32 départs**, dont 38% en retraite et 9% en mutation.
→ Autres causes : fin de contrats remplaçants, détachement, disponibilité, congé parental, ...
- **42 arrivées**.

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2020

- ✓ **Durée annuelle de travail : 1 607 h** en conformité avec les textes.
 - 37,45 h par semaine et 40,5 jours de congés et RTT.

- ✓ **Agents à taux complet :**
 - Fonctionnaires : 97%
 - Contractuels : 85%
 - 13% des femmes, 2% des hommes à temps partiel.

- ✓ **Taux d'absentéisme : 6,9% chez les fonctionnaires.**
 - **Sous la moyenne nationale (9,2%),** mais 2020 est une année particulière.
 - 5,2% pour l'ensemble des agents.
 - 28,5% des agents permanents absents ont eu au moins un jour de carence prélevé.

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2020

✓ Accidents du travail : 15 déclarés en 2020

- Rappel : 11 en 2019.
- En moyenne : 51 jours d'absence consécutifs.

✓ Prévention des risques professionnels

- Pas d'agent de prévention (départ de l'agent formé).
- 3 jours de formation obligatoire liés à la prévention.
- Mise à disposition par le centre de gestion d'une conseillère prévention : 3 jour par mois → budget de 16 k€.

✓ Handicap : 19 travailleurs handicapés sur emplois permanents.

- Rappel : les collectivités employant plus de 20 ETP sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur d'au moins 6% de leur effectif.

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2020

✓ Formation en 2020

- 10,5% des agents ont suivi au moins 1 jour de formation.
- 146 jours suivis par les agents permanents → 0,4 jour moyen par agent.
 - CNFPT : 95% / Autres : 5%.
- Budget : 102 k€.

✓ Relations sociales en 2020

- 12 jours de grève.
- 2 réunions du Comité technique local
- 2 réunions du CHSCT.

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2020

✓ Décomposition des dépenses de personnel (15 418 k€ en 2020) :

- Rémunérations brutes permanents : 9 940 k€
- Rémunérations brutes non-permanents : 256 k€
- Primes & indemnités : 1 842 k€
 - Part régime indemnitaire dans les rémunérations brutes = 18,5%
- Heures supplémentaires : 91 k€
- Nouvelle bonification indiciaire : 40 k€
- Supplément familial de traitement : 82 k€
- Indemnités de résidence : 175 k€
- le solde correspondant pour l'essentiel aux charges.

Rémunérations brutes moyennes des agents permanents (ETP)

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	51 638 €	35 057 €	35 046 €	28 573 €	28 363 €	24 554 €
Technique	48 083 €	S	40 713 €	S	25 333 €	21 832 €
Culturelle			S			
Sportive			33 880 €			
Médico-sociale	37 425 €	35 140 €			26 657 €	21 862 €
Police			S		37 810 €	
Animation			30 493 €		24 535 €	21 359 €
Toutes filières	44 925 €	36 874 €	34 877 €	31 073 €	26 339 €	21 973 €

S : secret statistique en deçà de 2 ETP

✓ Répartition des rémunérations en 2020 :

Ville de Gif-sur-Yvette / Cabinet Michel Klopfer

36

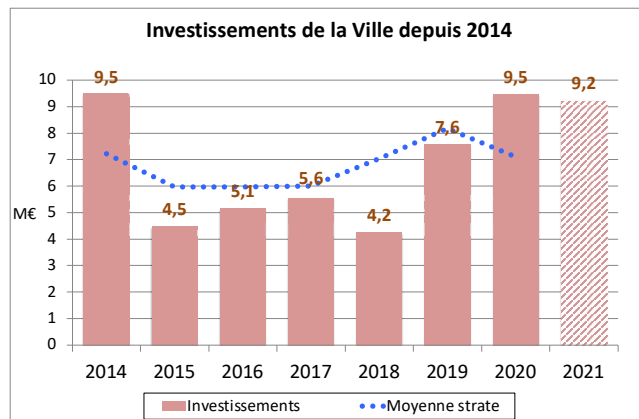
UN INVESTISSEMENT QUI DEMEURE SOUTENU EN 2021

- ✓ La conjonction de plusieurs opérations importantes (Ecole du Centre, travaux CTM, ... - cf. page suivante) devrait maintenir les investissements **entre 9 et 9,5 M€ cette année.**

- Il est difficile d'être très précis compte tenu de l'aléa tenant aux dates d'arrivées des factures pour mandatement. Un abattement forfaitaire de 2 M€ a été appliqué aux dépenses envisageables sous quelques semaines.

- ✓ **9,2/9,5 M€** représentent **420/430 €/habitant**, à comparer à une moyenne de la strate de 323 € en 2020 (7 M€ à Gif).

- La comparaison revêt toutefois un caractère indicatif eu égard aux différences de périmètres de compétences transférées aux intercommunalités.



UN INVESTISSEMENT QUI DEMEURE SOUTENU EN 2021

Investissements 2021 - mise en perspective sur 4 ans

Montants en k€

	2018	2019	2020	2021
Urbanisme/Foncier & immobilier/aménagement	85	716	1 507	58
Informatique (+ cablage)	354	382	340	400
Acquisitions et divers	386	304	414	543
Acquisitions Moulon	0	274	601	540
Sous-total hors travaux	825	1 677	2 863	1 541
Travaux bâtiments	801	1 190	835	1 200
Espaces publics non transférés	787	1 292	898	1 503
CPS/Fond de concours	0	1 236	1 061	1 094
Vidéoprotection et fibre optique en 2021	77	278	43	450
Aires de jeux & sport	390	213	104	385
Salle de la Terrasse	41	800	309	300
Ecole du Centre	0	0	48	2 500
Menuiseries extérieures écoles	0	0	0	845
Local social terrains du golf	10	240	13	0
Second œuvre crèche Moulon	5	87	1 034	0
Parkings	296	145	518	0
Cabinets médicaux (Feuillarde en 2020)	218	80	230	0
Bergeries du châ. de Belleville	0	46	201	0
Tennis couverts Chevry	0	0	540	0
Sol Courcelle - Cinéma - Gendarmerie	0	0	141	0
Travaux CTM	0	0	179	1 400
Autres travaux	791	288	440	0
Sous-total travaux	3 416	5 896	6 598	9 677
Décalage forfaitaire sur 2022				-2 000
TOTAL	4 241	7 573	9 460	9 218

Ville de Gif-sur-Yvette / Cabinet Michel Klopfer

38

UN RETOUR A L'ENDETTEMENT EN 2020-2021

- ✓ En 2020-2021, la conjugaison d'un haut niveau d'investissement, et d'une diminution de l'épargne, en l'absence de recettes exceptionnelles (cessions) importantes, induit un recours net à la dette.

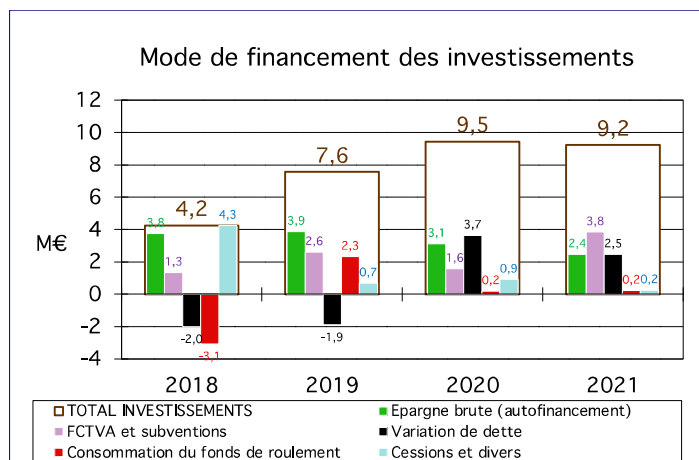
- **2020** : 5,5 M€ d'emprunts – 1,8 M€ de remboursements → **dette nette +3,7 M€.**
- **2021** : 4,5 M€ d'emprunts (estimation haute) – 2,0 M€ de remboursements → **dette nette +2,5 M€.**

- ✓ Les taux fixes obtenus cette année, pour une durée de 15 ans, sont très bas, compris entre 0,60% et 0,70% :

Emprunts contractualisés en 2021

(les deux derniers sont mobilisables jusqu'en 2022)

	Montant	Durée	Taux
Banque Postale	2,7 M€	15 ans	0,64%
Caisse d'Epargne	3,0 M€	15 ans	0,67%
Caisse des Dépôts	1,0 M€	15 ans	0,63%

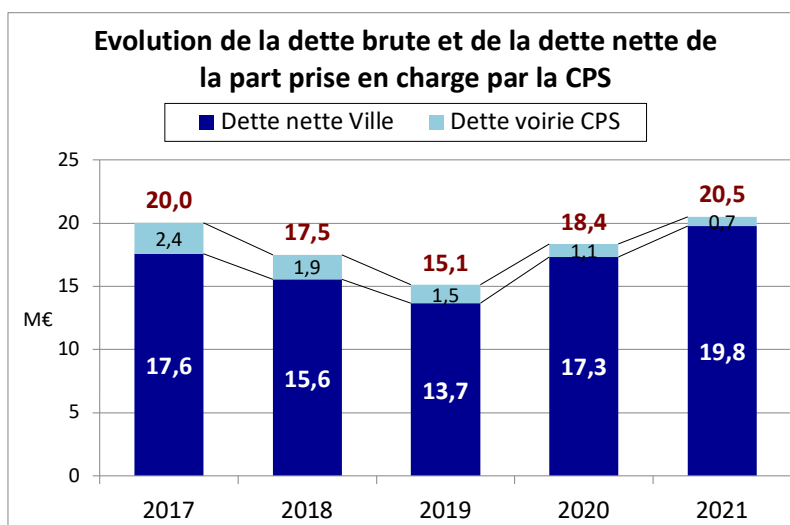


Ville de Gif-sur-Yvette / Cabinet Michel Klopfer

39

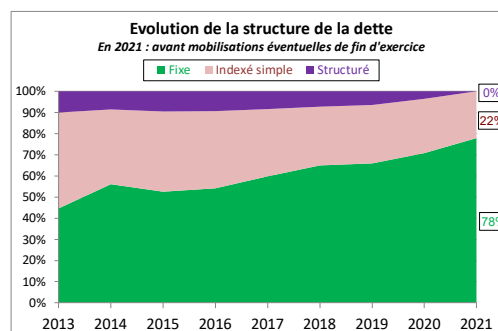
UN RETOUR A L'ENDETTEMENT EN 2020-2021

- ✓ La dette, nette de la part prise en charge par la CPS à la suite du transfert de la voirie, remonterait ainsi de 13,7 M€ en 2019 à **19,8 M€ en 2021**.



UNE DETTE MAJORITAIREMENT A TAUX FIXE

- ✓ Jusqu'au milieu des années 2010, la structure de la dette était équilibrée entre fixes et variables (toujours plus bas à l'instant t, mais évidemment susceptibles de remontée).
- ✓ La Ville a profité de la chute des taux de marché à long terme consécutive aux interventions de la Banque centrale européenne pour renforcer la part des premiers. **Tous les emprunts mobilisés depuis 2015 l'ont été en fixe. De là le ratio actuel de 76/22.**
- ✓ A noter : La Ville n'a jamais contracté de produits structurés (« toxiques ») à l'époque où ceux-ci étaient activement proposés aux collectivités, dans les années 2000.
 - Elle a néanmoins hérité d'un emprunt de ce type en 2009, lors de la dissolution d'un syndicat dont elle était membre (le SIEVYB). Ce contrat, dont le taux se dégradait en cas de rapprochement des taux longs britanniques et euro a été sécurisé par périodes. La Ville vient d'obtenir une fixation définitive jusqu'au terme de fin 2022.



UNE DETTE PROPORTIONNEE AUX MOYENS DE REMBOURSEMENT

✓ 19,8 M€ d'encours = 903 €/habitant à comparer à une moyenne de la strate de 1 011 € fin 2020. Mais attention, un tel ratio ne dit rien de la capacité de remboursement → A éviter !!!

✓ **Pour juger du poids de la dette, il convient de rapporter celle-ci à son principal moyen de remboursement : l'épargne brute.**

→ **Ratio de Capacité de désendettement** = encours de dette / épargne brute, exprimée en années.

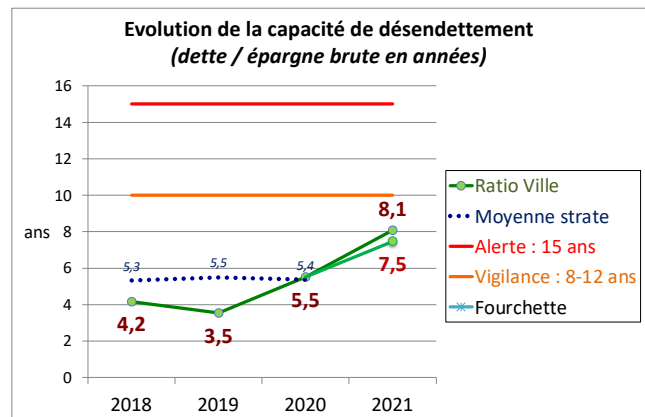
Echelle de lecture



UNE DETTE PROPORTIONNEE AUX MOYENS DE REMBOURSEMENT

- ✓ $19,8 \text{ M€ (dette nette)} / 2,4 \text{ M€ (épargne brute)} = 8,1$
 → il faudrait 8,1 ans à la Ville pour se désendetter intégralement avec une épargne brute équivalente à celle de 2021.
 → 7,5 ans si l'emprunt 2021 se limitait à 3,0 M€.
- ✓ Les 5,5 ans de 2020 situaient Gif dans la moyenne de la strate (5,4 ans).

- ✓ Le ratio de 7,5/8,1 ans reste satisfaisant.
- ✓ Mais il ne saurait être significativement relevé.
- ✓ Une hausse de la dette devra désormais s'accompagner d'une croissance au moins proportionnelle de l'épargne.



POINTS SAILLANTS DE L'ANALYSE RETROSPECTIVE

- ✓ La crise sanitaire a occasionné des pertes de produits, notamment de tarification (-1,3 M€) et quelques économies de charges en volume moindre. Aussi l'épargne brute recula-t-elle l'an dernier de 3,9 à 3,1 M€, soit 11,9% des recettes courantes, niveau encore satisfaisant.
- ✓ En 2021, les effets de la crise commencent à se dissiper, mais les produits de tarification restent 0,4 M€ sous leur niveau de 2019. Parallèlement, la Ville assume la montée en puissance du personnel de la nouvelle école du Moulon (0,3 M€ en 2021). L'ensemble des autres charges a beau être strictement maîtrisé, l'épargne brute poursuit donc son repli, à 2,4 M€ estimés, pour un ratio aux recettes de 9,0%, qui doit être vu comme un plancher.
- ✓ Autour de 9 M€ devraient être investis cette année, un volume conséquent dans la continuité de celui de 2020 (9,5 M€). Pour le financer face à une épargne en recul, un réendettement sera nécessaire, d' 1 à 2,5 M€, qui succèdera aux +3,7 M€ de 2020.
- ✓ La dette nette de la Ville qui s'inscrivait à 13,7 M€ fin 2019 pourrait ainsi remonter entre 18,3 et 19,8 M€. Elle représenterait alors 7,5 à 8,1 années d'épargne, ratio qui demeure acceptable, mais qui ne saurait être relevé.
- ✓ Des deux principaux indicateurs que sont le taux d'épargne brute (9,0%) et la capacité de désendettement (7,5/8,1 ans), il ressort que, si elle n'a nullement franchi les limites de l'acceptable, Gif ne saurait désormais :
 - voir son épargne brute reculer,
 - continuer d'augmenter sa dette sans piloter une croissance au moins proportionnelle de l'épargne brute.

PARTIE 2

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2022-2026

PRESENTATION

✓ **Objectif** : détermination d'une trajectoire financière viable à l'horizon 2026, qui préserve notamment la capacité à absorber des aléas.

✓ **Hypothèses-clefs** :

- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement nettes de prélèvements : **+1,5%/an en tendance + frais d'exploitation des équipements nouveaux : crèche, école et piscine du Moulon.**
- **Retour à la normale des produits de tarification en 2022.**
- **Evolution des bases de taxe foncière** : majoration forfaitaire annuelle (inflation n-1) + **2%** en lien avec le développement du Plateau.
- **Taux fiscaux stables.**
- **Droit constant** des finances locales, en particulier de la péréquation.
- **Réalisation des investissements identifiables à ce jour, qui totalisent 35,5 M€ bruts sur 5 ans, soit 7,1 M€/an moyens.**

INDICATEURS CIBLES DE SOLVABILITE

✓ Taux d'épargne brute =
$$\frac{\text{Epargne brute}}{\text{Recettes nettes de fonctionnement}}$$

- **Plancher assigné : 11%**
- Rappel : 9,0% prévisionnels en 2021

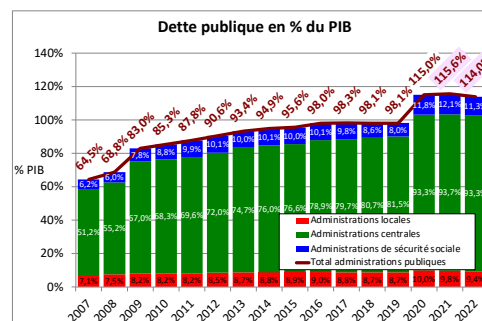
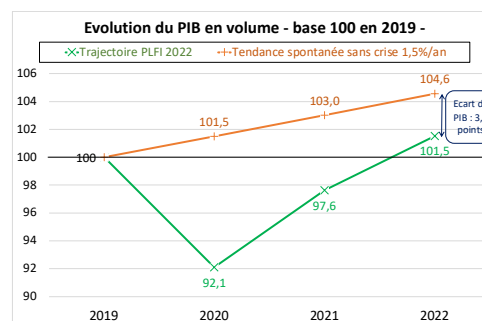
✓ Capacité de désendettement =
$$\frac{\text{Encours de dette nette}}{\text{Epargne brute}}$$

- **Plafond assigné : 8 ans**
- Rappel : 8,1 ans prévisionnels en 2021

→ **Bornes prudentes eu égard aux normes usuelles** compte tenu de l'incertitude autour du plan de redressement des finances publiques qui succèdera probablement au plan de relance à partir de 2023 ...

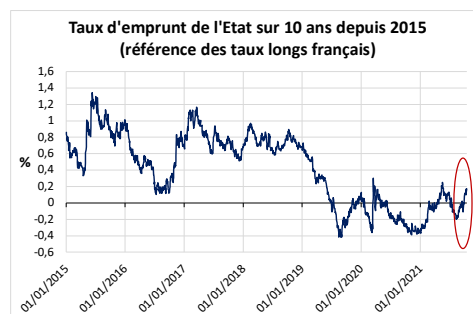
CONTEXTE MACROECONOMIQUE (RESUME)

- ✓ A la vive récession de 2020 (-7,9%) a succédé un rebond (6% de croissance prévue en 2021), qui devrait se prolonger en 2022 (autour de 4% de croissance).
- ✓ L'activité n'en restera pas moins inférieure de 3% à ce qu'elle aurait été sans crise sanitaire, c'est-à-dire avec une croissance de l'ordre d' 1,5%/an
 - Conséquence : des moins-values fiscales récurrentes de l'ordre d' 1,5% du PIB alors même que la dette publique s'est alourdie à 115% du PIB.
- ✓ Les règles budgétaires européennes ont beau avoir été suspendues (jusqu'à quand ? pour quelle reformulation ?), **ce contexte laisse présager une phase de redressement des finances publiques après 2022, à laquelle les collectivités pourraient difficilement ne pas être associées (cf. 2013-2017 ...).**



CONTEXTE MACROECONOMIQUE (RESUME)

- ✓ L'inflation, sous la pression des prix des matières premières et de l'énergie, connaît un sursaut en 2021 : de négatif en décembre 2020 l'indice des prix à la consommation français est montée à plus de 2% en septembre, l'indice européen approchant pour sa part 3,5%.
 - Les prévisionnistes divergent sur la pérennité de cet flambée, dont l'auto-entretien supposerait une transmission au salaires.
- ✓ La BCE, pour l'heure ne réagit pas et ne prévoit pas de le faire de manière significative. Elle maintient ses taux directeurs à un niveau très bas (fourchette -0,50% / 0,00%) et continue d'intervenir activement sur le marché obligataire en vue d'éviter un renchérissement des conditions de financement des Etats et, partant, une fragilisation de l'euro.
 - Les taux longs européens (qui déterminent les fixes) sont donc un peu remontés depuis l'été, mais ils restent nettement inférieurs à l'inflation.



ELEMENTS DE CONTEXTE : LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022 : PRINCIPALES DISPOSITIONS INTERESSANT LA VILLE

- ✓ Loi de finances de transition, qui comporte peu de mesures d'ampleur relatives aux collectivités.
- ✓ **Stabilité d'ensemble des principales dotations aux collectivités** pour la 5^{ème} année consécutive.
 - Mais arbitrages au sein de l'enveloppe qui desservent Gif : augmentation des dotations des communes défavorisées (+190 M€) → recul des dotations (DGF) des autres communes, telle Gif → continuité avec les années antérieures.
 - Stabilité néanmoins prévue de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (267 k€ à Gif).
- ✓ **Problématique des exonération de taxe foncière de longue durée des logements sociaux et intermédiaires depuis la disparition de la TH et son remplacement par la TFB.**
 - Annonce par le Gouvernement d'un amendement visant à compenser aux collectivités les exonérations de TFB de longue durée dont bénéficient les (nouveaux) logements sociaux et intermédiaires → rétablissement d'une certaine neutralité avec la TH.

ELEMENTS DE CONTEXTE : PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022 : REFORME DES INDICATEURS DE RICHESSE

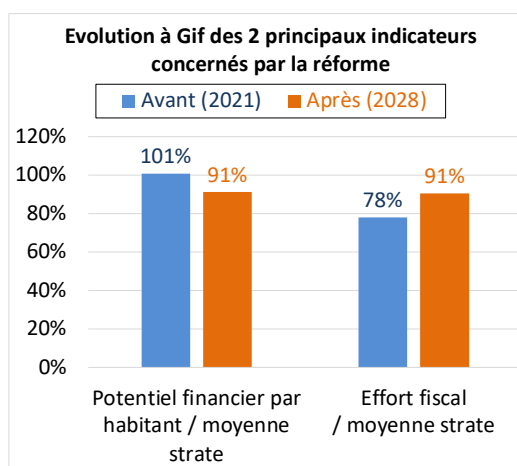
- ✓ **Les réformes fiscales mise en œuvre cette année induisent un bouleversement des 2 indicateurs, avec des effets majeurs sur les dotations :**
 - Fin de la TH sur les résidences principales et remplacement par de la TFB au taux départemental dans les communes, par de la TVA dans les EPCI.
 - Allègement de la TFB industrielle.**→ La loi de finances pour 2021 avait prévu un lissage jusqu'en 2028 des variations.**

- ✓ **Le PLFI 2022 complète les indicateurs, là encore de manière lissée jusqu'en 2028, en y insérant :**
 - les droits de mutation,
 - la taxe sur les pylônes électriques (30 k€ à Gif),
 - la majoration de TH sur les résidences secondaires possible en zones tendues du logement (pas à Gif),
 - la taxe locale sur la publicité extérieure (non votée à Gif).

ELEMENTS DE CONTEXTE : PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022 : REFORME DES INDICATEURS DE RICHESSE

- ✓ La combinaison des réformes fiscales de 2021 et de l'extension des indicateurs en 2022 est **favorable à Gif**.

→ les indicateurs de péréquation vont varier dans un sens qui pourrait donner accès à de nouvelles dotations et/ou limiter les ponctions sur les dotations existantes (écrêtement annuel de la DGF).



- ✓ Illustration : Si la réforme n'était pas lissée sur 8 ans, Gif deviendrait éligible à la dotation nationale de péréquation (DNP), pour 0,2/0,3 M€. Elle tutoierait l'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine (DSU).
 - La DSU est attribuée aux 2/3 des villes de plus de 10 000 habitants classées au regard de 4 critères : potentiel financier, revenu par habitant, % de logements sociaux, % bénéficiaires d'APL.
 - Gif est actuellement classée 776^{ème} sur 1 043.

ELEMENT DE CONTEXTE : LA REFONTE DU PACTE FINANCIER ET FISCAL CPS - COMMUNES

✓ **Juin 2021 : La CPS a adopté un nouveau pacte fiscal et financier (PFF) avec ses communes.**

✓ **Principes mis en œuvre :**

- Partage de la ressource dans le cadre d'un financement assuré des politiques communautaires,
- Création d'une solidarité CPS / communes pour les financements des investissements grâce aux fonds de concours,
- Financement assuré et équité dans la politique de redistribution financière aux communes via une dotation de solidarité (DSC) refondue.
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- Stabilité fiscale.
- Maîtrise de l'encours de la dette de l'agglomération afin d'assurer une capacité de désendettement de 10 ans maxi en fin de mandat.

ELEMENT DE CONTEXTE : LA REFONTE DU PACTE FINANCIER EF FISCAL CPS – COMMUNES – IMPACTS DIRECTS SUR GIF

- ✓ **Fonds de concours attendus des communes** sur les investissements d'intérêt communautaire : 20% si compétence « prioritaire » (à définir), 50% sinon (exception : aire des gens du voyage).
- ✓ **Financement de la voirie transférée** : maintien de la « subvention » CPS égale à 20% des travaux TTC attendus par la commune.
 - Maintien de cette subvention CPS également au bénéfice des communes qui n'ont pas transféré la voirie.
- ✓ **Mise en place en 2022 d'une dotation de solidarité (DSC) stricto sensu :**
 - Assiette : 33% de la croissance des produits économiques de l'Agglo depuis 2015.
 - Critères de répartition : revenu par habitant (20%), potentiel financier par habitant (20%), évolution des impôts économiques communautaires sur le territoire de la commune concernée (50%), évolution du nombre de logements (10%).

→ Formule a priori favorable à Gif en instantané et sur la durée (si les produits économiques de l'Agglo ne chutent pas durablement).

En valeur 2021 : 140 k€ vs 80 k€ dans le système actuel.

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES

Recette	Hypothèses	Observations
Fiscalité directe : bases de TH sur les résidences secondaires et de taxe foncière	- Majoration forfaitaire (inflation N-1) : +2% en 2022, puis +1,5%/an - Variation physique : 2,0%/an compte tenu du développement du Plateau de Moulon, de la perspective de compensation des exonérations de TFB, de l'arrivée de Servier et Danone (TFB ≈ 400 k€ estimés) --> variation globale = +3,5%/an à +4,0%/an.	
Fiscalité directe : taux	Stables	
Droits de mutation	Retour à la moyenne de long terme, soit 1,20 M€/an	2020 : 1,12 M€, 2020 estimé : 1,30 M€
Dotation de solidarité CPS	140 k€ en 2022 Puis stabilité par prudence.	Cf. supra
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	. Effet population (+500 habitants/an estimés à partir de 2023, soit N+3 de leur présence effective) : +50 à 60 k€/an . Effet "écrêtement" à droit constant : -60 k€/an --> Variation très légèrement négative	Pas de prise en compte à ce stade de la variation favorable des 2 indicateurs de richesse : potentiel financier et effort fiscal
Compensations de la réforme de la taxe professionnelle	. DCRTP stable en 2021 (cf. PLFI) . - 10 à -20 k€/an ensuite en continuité des pratiques récentes.	Hypothèse de réactivation de son statut de variable d'ajustement au sein des concours d'Etat
Subventions de fonctionnement perçues	CAF : +0,3 M€ en 2022 après le creux technique de 2021 Ile-de-France Mobilités : -80 k€ en 2023. Hors ces effets : Stabilité d'ensemble au niveau de 2021	
Produits de tarification et loyers	. Retour à la normale en 2022 (+240 k€) . Puis +1%/an (pour une inflation à 1,5%)	
Autres recettes courantes	Entre 0% et +1,5%/an selon les fractions	
Attribution de compensation CPS	-828 k€/an , stables en l'absence de nouveau transfert de charge	
Prélèvement fonds de péréquation (FPIC)	-550 k€ en 2022 (+30 k€) avec la fin de la bonification CPS Stabilité ensuite.	Hypothèses de stabilités des paramètres de calcul : . enveloppe nationale (1 Md €), . "CIF" de l'Agglo autour de 21% . Part du potentiel financier giffois stable dans celui de l'ensemble des communes (prudent).

SYNTHESE SUR LES RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT

→ Les hypothèses émises déterminent une augmentation moyenne des recettes courantes à périmètre constant de **4% en 2022**, puis de **2 à 2,5%/an moyens**.

Projection des recettes nettes de fonctionnement

Montants en M€

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Δ / an
3 taxes directes + compensations d'exonérations	16,2	16,8	17,4	18,0	18,6	19,3	3,6%
Impôts indirects (dont droits de mutation)	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	0,1%
Dotations et compensations réforme TP	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	-1,1%
Produits de tarification et loyers	5,0	5,2	5,3	5,4	5,4	5,5	1,9%
Subventions perçues	2,0	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3%
Autres recettes courantes	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3%
Prélèvement AC CPS	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	0,0%
Prélèvements FPIC	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	1,0%
TOTAL RECETTES NETTES	27,3	28,4	29,0	29,7	30,4	31,1	2,6%
Variation		4,0%	2,0%	2,3%	2,3%	2,3%	

- ✓ Toute croissance plus rapide des dépenses de fonctionnement dégradera le taux d'épargne brute, aujourd'hui au plancher (cf. analyse rétrospective).

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NETTES HORS INTERETS

Dépense	CA anticipé 2021	Hypothèse 2022-2026
Personnel (012)	16,00 M€	. +1,5%. En sus : Ecole Moulon : +0,1 M€ en 2022 pour un coût de plein régime qui atteindre ainsi 0,4 M€/an.
Achats (011)	6,76 M€.	. +1,5%/an appliqué hors effets particuliers. Effets particuliers 2022 : - Energie, fluides : +5,3% (50 k€). - Restauration scolaire : +7,3%/an (80 k€). - Retour à la normale scolaire, enfance-jeunesse, sports, culture : +200 k€ - Téléphonie, internet : -80 k€ (effet fibre) Effets particuliers 2023 : - Hygiène, transfert des élèves de l'école du Centre pendant travaux, télécoms : -140 k€
Subventions hors DSP (65)	1,55 M€	. Stabilité de l'enveloppe globale hors effet crise (1,62 M€). En 2022, 2 effets opposés : CCAS (+26 k€), navette CPS (-26 k€)
Nouvelles DSP (65)	Crèche du Moulon : 39 k€.	. Crèche du Moulon : montée à 67 k€ à l'horizon 2023. . Piscine : 210 k€ en 2024, puis 420 k€/an.
Autres charges (élus, "cloud", non-va leurs, ...)	0,34 M€	0% à 1,5%/an selon les fractions

SYNTHESE SUR LES DEPENSES NETTES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

→ En vertu des hypothèses émises, les dépenses de fonctionnement hors intérêts augmenteraient de **1,9%/an moyens**.

Projection des dépenses de fonctionnement hors intérêts

Montants en M€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Δ / an
Personnel	16,0	16,3	16,5	16,8	17,0	17,3	1,6%
Achats	6,8	7,1	7,1	7,2	7,3	7,4	1,8%
Subventions	1,6	1,6	1,6	1,8	2,0	2,0	5,2%
Autres charges	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5%
TOTAL	24,7	25,4	25,6	26,1	26,7	27,1	1,9%
<i>Variation</i>		2,7%	0,9%	2,2%	2,2%	1,4%	

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

- ✓ Opérations identifiées + décalages de 2021 → **35,5 M€ bruts.**
→ Soit un rythme moyen de **7,1 M€/an.**

Programmation des investissements 2022-2026

Montants en k€	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Urbanisme / foncier / aménagement	150	150	150	150	150	750
Informatique (câblage)	350	350	350	350	350	1 750
Préemption rue Amodru	1 126					1 126
Parc CNRS	285					285
Projet de Médiathèque - acquisition terrain	860					860
Autres acquisitions et divers	350	350	350	350	350	1 750
Sous-total acquisitions & divers	3 121	850	850	850	850	6 521
Travaux bâtiments	900	1 200	1 200	1 200	1 200	5 700
Travaux espaces publics non transférés	1 600	1 500	1 000	1 000	1 000	6 100
Fonds de concours CPS : voirie, eaux pluviales	936	936	936	936	936	4 681
Vidéoprotection	185					185
Aires de jeu enfants Grands Prés	250					250
Ecole du Centre	2 575					2 575
Menuiseries extérieures écoles	640	200	200			1 040
Ecole de Moulon - protection chaleur en extérieur	200					200
Bergeries château de Belleville	280	220		190		690
Travaux CTM	920	3 000	315			4 235
Ravalement crèperie	300					
Fonds de concours CPS médiathèque (hypothèse 20%)			500	500		1 000
Sous-total travaux	8 786	7 056	4 151	3 826	3 136	26 956
Décalage 2021 --> 2022	2 000					2 000
TOTAL EQUIPEMENT	13 907	7 906	5 001	4 676	3 986	35 476

7,1 M€/an moyens

Ville de Gif-sur-Yvette / Cabinet Michel Klopfer

60

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE RECETTES DEFINITIVES

- ✓ **Total identifié = 15,4 M€**
 → soit un montant moyen de **3,1 M€/an.**

Prévisions de recettes définitives d'investissement 2022-2026

Montants en k€

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Cession : Logements immeuble préempté rue Amodru		500				500
Cession : fin de bail Gendarmerie Centre Gif			2 500			2 500
Cession : projet immobilier Rougemont				2 000		2 000
FCTVA sur investissements éligibles n-1 (16,404%)	1 120	1 580	1 029	526	478	4 733
Région - Ecole du Centre	412					412
Département - Ecole du Centre	1 291					1 291
Département - ENS	140					140
Département - contrat de partenariat		400	800			1 200
Région - contrat de partenariat			450	450		900
Autres subventions	250	250	250	250	250	1 250
Recettes diverses (TAM, ...)	100	100	100	100	100	500
TOTAL RECETTES DEFINITIVES	3 313	2 830	5 129	3 326	828	15 426

3,1 M€/ an moyens

→ Investissement identifié net à financer sur 5 ans = $35,5 - 15,4 = 20,1$ M€, soit **4 M€/an moyens.**

- Via l'épargne et, si elle ne suffit pas, l'endettement.

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE : DETTE

- ✓ **Annuités nettes sur la dette en place** connues avec précision (aux fluctuations près des taux variables, a priori modiques) :

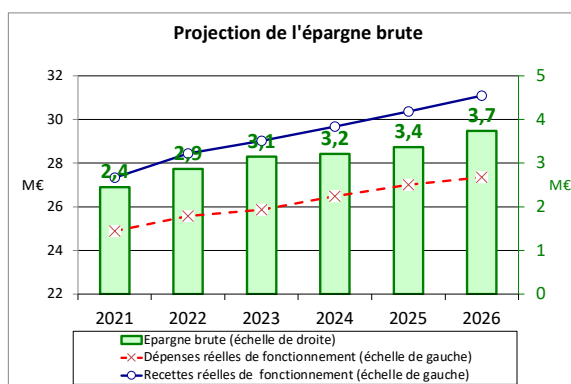
Service net de la dette en place

Montants en M€	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital brut	2,4	2,6	2,3	2,2	2,1	2,0
Capital pris en charge par la CPS	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1	0,0
Intérêts bruts	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Intérêts pris en charge par la CPS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Annuité nette des remboursements	2,6	2,9	2,2	2,2	2,2	2,1

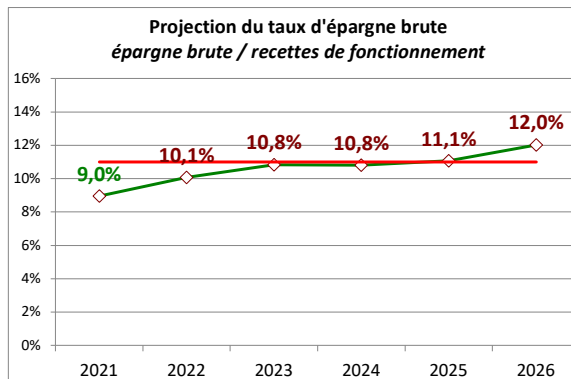
- ✓ **Emprunts nouveaux :**
 - Calibrés afin d'équilibrer les comptes prévisionnels.
 - Service calculé sur la base des hypothèses suivantes :
 - Durée de 15 ans.
 - Taux d'intérêt moyen de 1% en 2022, puis +0,25 point/an.

RESULTATS : EPARGNE BRUTE

- ✓ Retour de l'épargne brute entre 3 et 4 M€ par suite d'une croissance moyenne des recettes de fonctionnement supérieure à celle des dépenses



- ✓ Taux d'épargne qui revient dans l'épure ou presque (11%) à partir de 2023.
 - 3,3 M€ est le minimum d'épargne brute à dégager sur la base du ratio de 11%.

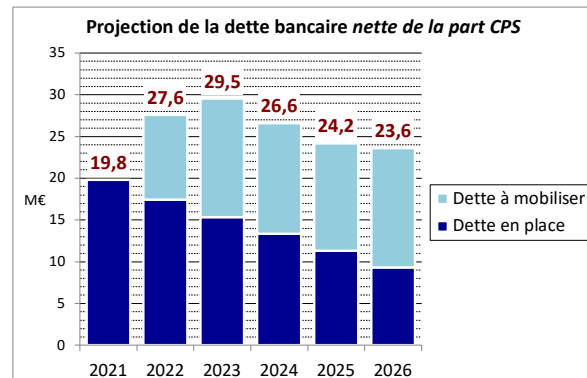
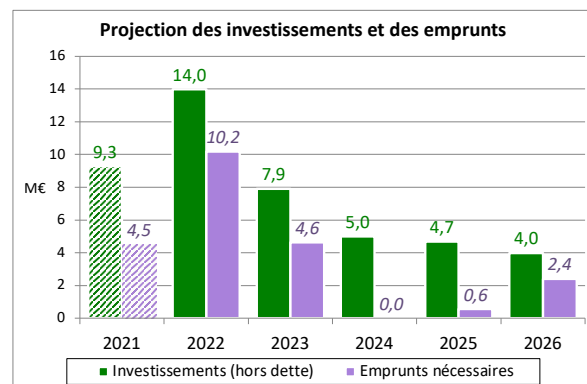


Ville de Gif-sur-Yvette / Cabinet Michel Klopfer

63

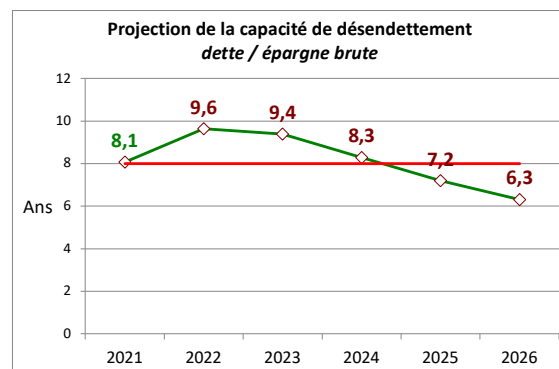
RESULTATS : INVESTISSEMENT ET DETTE

- ✓ Besoin en emprunt sur 5 ans afin de financer le programme d'investissement : **21 M€**.
- ✓ Montant qui excède les remboursements d'emprunts anciens en 2022 et en 2023.
- ✓ Conséquence : augmentation de la dette nette jusqu'en 2023, puis lent repli en lien avec la baisse des investissements, le FCTVA décalé d'un an et les cessions (4,5 M€ en 2024-2025)
→ Dette ≈ 24 M€ en fin de mandat.



RESULTATS : SOLVABILITE

- ✓ La dette supplémentaire ne compromet la solvabilité à moyen terme. Elle porte le ratio de solvabilité au-delà du plafond des 8 ans dans un premier temps, mais avec retour sous 8 ans en fin de mandat (6,3 ans).



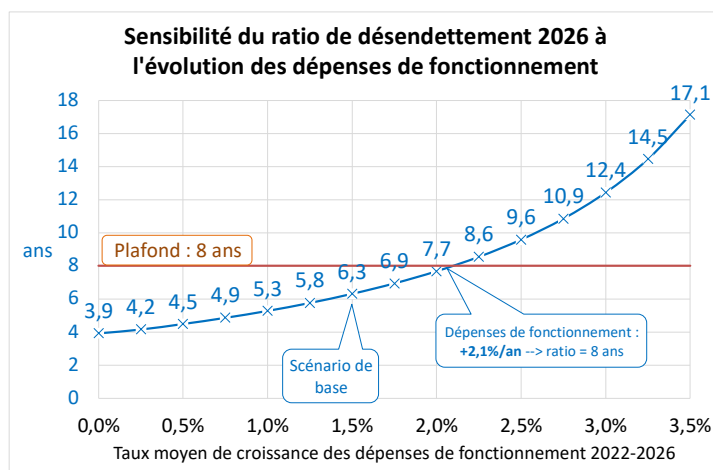
Conclusion

Sur la base des hypothèses émises, le PPI projeté est soutenable.

En fin de mandat, les 2 indicateurs cibles ne sont guère éloignés des seuils (certes prudents), à respectivement 12,0% et 6,3 ans → une dégradation des hypothèses ne pourrait que rester limitée.

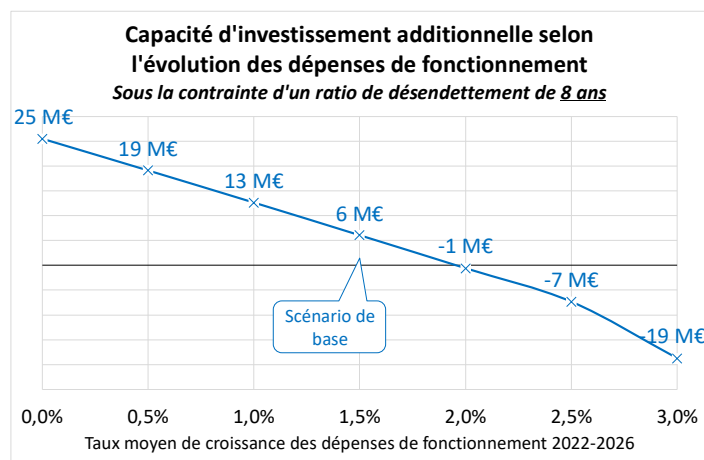
ANALYSES DE SENSIBILITE : INCIDENCE D'UNE VARIATION DE L'HYPOTHESE DE VARIATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ **Rappel du scénario de base** : dépenses de fonctionnement projetées à **+1,5%/an** hors effets particuliers (détaillés plus haut).
- ✓ **Quid d'une modulation de cette hypothèse ?**
- ✓ **Au-delà de +2,1%/an**, le ratio de 8 ans en 2026 serait enfreint → **Le PPI ne serait plus supportable financièrement.**
- ✓ **Au-delà de +3,3%/an**, le ratio dépasserait 15 ans → **difficultés d'accès au crédit.**



ANALYSES DE SENSIBILITE PLAFOND SUPPORTABLE D'INVESTISSEMENT

- ✓ Dans le cadre du scénario de base, la capacité additionnelle d'investissement, sous la contrainte d'un ratio de désendettement plafond de 8 ans, s'élève à **6 M€ sur 5 ans**.
- ✓ Si la Ville souhaitait investir au-delà, elle devrait conforter son épargne, i.e., à taux fiscaux constants, ralentir ses dépenses de fonctionnement.
- ✓ NB : Des dépenses de fonctionnement évoluant, hors effets particuliers, de **3%/an**, contraindraient d'ôter 19 M€ nets au PPI.



OBJECTIFS FINANCIERS CONSOLIDES (OBLIGATION ISSUE DE L'ART. 13 DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022)

✓ Projection des dépenses réelles de fonctionnement consolidées :

Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Montants en M€		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget principal	(1)	24,9	25,6	25,9	26,5	27,0	27,4
Budget annexe de la régie publicitaire	(2)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total brut dépenses réelles de fonctionnement	(4)=(1)+(2)+(3)	25,0	25,6	25,9	26,6	27,1	27,5
Flux inter-budgets	(5)	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total dépenses de fonctionnement consolidées	(6)=(4)-(5)	24,9	25,6	25,9	26,5	27,1	27,4
Variation annuelle			2,7%	1,2%	2,4%	2,1%	1,3%

✓ Projection du besoin de financement consolidé :

Objectif d'évolution du besoin de financement (emprunts - remboursements)

Montants en M€		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget principal		2,1	7,5	2,6	-1,7	-2,0	-0,6
Budget annexe de la régie publicitaire		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total = besoin de financement consolidé		2,1	7,5	2,6	-1,7	-2,0	-0,6

5,9 M€

SYNTHESE DE L'ANALYSE PROSPECTIVE 2022-2026 (1)

- ✓ Le scénario de base de la prospective financière 2022-2026 repose sur les principales hypothèses suivantes :
 - Dépenses de fonctionnement : +1,5%/an, hors quelques effets particuliers qui les hissent à +1,9%/an (retour à la normale de certaines charges en 2022, exploitation de la piscine du Moulon à partir de 2024, ...).
 - Taux fiscaux : poursuite du gel en vigueur depuis 2009.
 - Programme d'opérations identifiées en investissement de 35,5 M€ bruts – 12,7 M€ de recettes définitives → 22,8 M€ à financer.
- ✓ Les recettes de fonctionnement nettes des prélèvements, pourraient évoluer de 2 à 2,5%/an, dopées par les bases fiscales supplémentaires attendues au Moulon (sous réserve de confirmation de la compensation par l'Etat des exonérations afférentes aux logements sociaux et intermédiaires).
- ✓ Mais la période qui s'ouvre recèle un risque substantiel, celui de voir l'Etat mettre les collectivités à contribution lorsqu'il s'agira, à partir de 2023, de redresser les finances publiques nationales.
- ✓ C'est pourquoi, il convient de préserver des marges de sécurité financières en s'assignant des limites prudentes. Sont retenus en l'occurrence :
 - un taux d'épargne brute plancher de 11% (alerte couramment admise : 7%)
 - un ratio de désendettement plafond de 8 ans (alerte : 15 ans).

SYNTHESE DE L'ANALYSE PROSPECTIVE 2022-2026 (2)

- ✓ **Le scénario de base s'inscrit dans ce cadre:**
 - Après le creux de 2021, le taux d'épargne brute reviendrait autour de 12%
 - Quant au ratio de désendettement, il achèverait le mandat à 6,3 ans après une brève incursion entre 8 et 10 ans.
- ✓ Autrement dit, ce scénario est viable, mais les marges résiduelles se sont pratiquement amenuisées (6 M€ d'investissements additionnels). Et il est impératif que les dépenses de fonctionnement n'évoluent pas de plus de 2,1%/an (hors effets particuliers).
- ✓ Pour doper la capacité d'investissement, il faudrait ralentir les dépenses de fonctionnement. Revenir de 1,5%/an moyen hors effets particuliers à 1,0%/an autoriserait à investir 7 M€ de plus d'ici 2026.
- ✓ En sens inverse, si les dépenses de fonctionnement devaient évoluer de 3%/an, il faudrait amputer de 19 M€ nets le programme d'investissement.

ANNEXE : COMPTES DETAILLES DU SCENARIO DE BASE DE PROSPECTIVE

Fonctionnement

Montants en M€

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement nettes	27,3	28,4	29,0	29,7	30,4	31,1
Fiscalité	18,0	18,6	19,2	19,8	20,4	21,1
dont 3 taxes : TH, TFB, TFNB	16,1	16,7	17,3	17,9	18,6	19,2
dont droits de mutation	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
dont autres	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7
Concours d'Etat & compensations réforme TP	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4
dont DGF	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4
dont compensations réforme TP	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
dont compensations fiscales et dotations divi	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres recettes courantes	8,1	8,8	8,7	8,8	8,9	8,9
dont subventions et participations	2,0	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
dont produits de tarification + convention CP	4,7	4,9	5,0	5,0	5,1	5,1
dont loyers	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9
dont autres	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Prélèvement sur recettes	-1,3	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4	-1,4
dont FPIC	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
dont attribution de compensation CPS	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8
dont divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses réelles de gestion courantes	24,7	25,4	25,6	26,1	26,7	27,1
Personnel (012)	16,0	16,3	16,5	16,8	17,0	17,3
Achats (011)	6,8	7,1	7,1	7,2	7,3	7,4
Subventions & participations	1,6	1,6	1,6	1,8	2,0	2,0
Autres dépenses de gestion	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Epargne de gestion	2,7	3,1	3,4	3,5	3,7	4,0
Frais financiers nets remboursements CPS	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Epargne brute	2,4	2,9	3,1	3,2	3,4	3,7

Investissement et ratios cibles

Montants en M€

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles d'investissement	11,3	16,3	10,6	7,9	7,6	7,0
Capital des emprunts net remboursements CPS	2,0	2,4	2,7	2,9	3,0	3,0
Investissements hors dette	9,3	14,0	7,9	5,0	4,7	4,0
dont acquisitions, SDI, urbanisme	1,5	3,1	0,9	0,9	0,9	0,9
dont travaux bâtiments et espaces publics	2,7	2,5	2,7	2,2	2,2	2,2
dont fonds de concours CPS	1,1	0,9	0,9	1,4	1,4	0,9
dont opérations	3,9	7,4	3,4	0,5	0,2	0,0
dont reports	-2,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes définitives d'investissement	4,1	3,3	2,8	5,1	3,3	0,8
FCTVA	1,8	1,1	1,6	1,0	0,5	0,5
Cessions	0,2	0,0	0,0	2,5	2,0	0,0
Subventions & divers	2,0	2,2	1,3	1,6	0,8	0,4
Emprunt	4,5	10,2	4,6	0,0	0,6	2,4
Variation du fonds de roulement	-0,3	0,0	0,0	0,4	-0,4	0,0
DETTE NETTE	19,8	27,6	29,5	26,6	24,2	23,6
TAUX D'EPARGNE BRUTE	9,0%	10,1%	10,8%	10,8%	11,1%	12,0%
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	8,1 ans	9,6 ans	9,4 ans	8,3 ans	7,2 ans	6,3 ans

Ville de Gif-sur-Yvette / Cabinet Michel Klopfer

71